

Paris, le 8 février 2024

**Décarbonation nécessaire du ciment :****une étape majeure franchie par Ecocem  
avec l'obtention d'une Evaluation Technique Européenne (ETE)  
pour sa technologie innovante de ciment bas carbone, ACT**

L'industrie cimentière européenne a désormais une technologie de ciment bas carbone déployable à grande échelle. Cette innovation peut accélérer la décarbonation du ciment, à coût maîtrisé, avant la fin de la décennie.

Ecocem, leader européen des ciments bas carbone, annonce que sa technologie innovante ACT a obtenu une ETE (Evaluation Technique Européenne) de l'EOTA (European Organisation for Technical Assessment). Cette évaluation, obtenue auprès d'un organisme indépendant, est une étape clé vers le déploiement de la technologie ACT dans toute l'Europe.

**En route vers le marquage CE**

L'ETE engage Ecocem sur la voie de la commercialisation de la technologie ACT d'ici 2026. Elle est une étape critique vers le marquage CE. Cette validation, largement reconnue, offre également aux industries du ciment et du béton la possibilité d'utiliser cette technologie de ciment bas carbone pour une décarbonation rapide et massive bien au-delà de l'Europe.

La capacité de l'industrie cimentière à devenir le premier secteur majeur à se décarboner, en phase avec les Accords de Paris sur la trajectoire des 1.5°C, devient une réalité. Par ailleurs, la technologie proposée n'engendre aucune modification dans la mise en œuvre et ne représente pas de surcoût significatif.

**La technologie ACT :  
d'excellentes performances pour une décarbonation massive**

Pour rappel, après l'eau, le béton est la substance la plus utilisée sur terre, mais aussi l'une des plus polluantes. L'un de ses composants, le ciment, est responsable de près de 8 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>, soit plus que le transport maritime, l'aviation et le transport routier combinés.

Innovation majeure, ACT propose une réduction drastique du taux de clinker dans le ciment. Cette technologie d'Ecocem est l'aboutissement d'une décennie de recherche et d'innovation pour développer des formulations de ciment déployables, durables, à faible émission de carbone et concurrentielles. La technologie est actuellement soumise à des essais rigoureux qui apportent déjà une réduction de 70 % de l'empreinte carbone par rapport au ciment européen standard. Les tests ont également prouvé les excellentes performances d'ACT sur des critères clés tels que la résistance mécanique, la durabilité et la maniabilité du béton. Ecocem prévoit de fournir le premier ciment ACT à ses clients sur ses marchés européens courant 2024, avec une commercialisation complète d'ici 2026.

Avec ACT, l'industrie du ciment dispose désormais d'un éventail de solutions bas carbone suffisantes pour atteindre l'objectif nouvellement proposé par l'UE d'une réduction de 90 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040. Le défi pour les décideurs, les investisseurs et l'industrie consiste maintenant à accélérer l'adoption de cette technologie innovante.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 février 2024



### Une reconnaissance du savoir-faire d'Ecocem

A l'annonce de l'obtention de cette ETE pour la technologie ACT, Donal O'Riain, fondateur et directeur général d'Ecocem, déclare :



*« Historiquement, l'industrie du ciment a eu du mal à parvenir à une décarbonation profonde, en raison de l'absence de technologies à faible émission de carbone capables de réduire les émissions élevées de CO<sub>2</sub> inhérentes au processus de fabrication du ciment. »*

*La technologie ACT offre à l'industrie du ciment une occasion unique de réduire de moitié les émissions de CO<sub>2</sub> au cours de la prochaine décennie et de devenir le premier secteur industriel à atteindre une trajectoire de décarbonation de 1,5 °C. Cette reconnaissance permet à Ecocem de déployer la technologie ACT sur les marchés européens, directement ou par licence, auprès des industries du ciment, du béton et de la construction. La transition carbone de l'industrie devient donc plus facile, moins chère et plus rapide. Il n'est plus possible de déclarer que la technologie n'est pas disponible ou que les coûts sont prohibitifs. »*



Christian Clergue, responsable Europe des normes et certifications chez Ecocem, ajoute :

*« La technologie permettant de décarboner l'industrie du ciment, conformément aux Accords de Paris, existe. Grâce à l'ETE, nous disposons désormais de l'accréditation qui prouve sa sécurité et ses performances. Il ne s'agit plus d'une technologie théorique, mais d'une technologie réelle et existante qui peut avoir un véritable impact. »*

### Une croissance programmée

Ecocem a noué des partenariats clés dans l'industrie du ciment et de la construction, notamment avec le Groupe CB, Point P et Cemex France, pour tester et développer la technologie ACT et assurer un approvisionnement continu en matériaux.

Pour accélérer la mise à disposition d'ACT, Ecocem intensifie son activité sur ses sites de production aux Pays-Bas, en Irlande et en France. Ecocem va construire notamment à Dunkerque, en association avec CB Green, une nouvelle usine pour broyer le calcaire. A l'échelle globale, Ecocem est sur le point d'obtenir le permis de construire pour une usine sur la côte Ouest des Etats-Unis.



### ACT au Forum Mondial Bâtiments et Climat

La technologie ACT vient d'être sélectionnée pour le premier Forum Mondial Bâtiments et Climat. Elle sera présentée les 7 et 8 mars prochains au Palais des Congrès de Paris.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 février 2024



## A propos d'Ecocem :

Créateur de technologies bas carbone pour le béton, Ecocem France fait partie du groupe franco-irlandais Ecocem, fondé il y a une vingtaine d'années. L'ambition du groupe est de diminuer drastiquement les émissions de CO<sub>2</sub> provenant d'un des matériaux les plus utilisés au monde : le ciment. Véritable pionnier du secteur, Ecocem a notamment contribué à développer à grande échelle le ciment le moins carboné jamais utilisé en Europe.

Ecocem France possède deux sites de production, à Dunkerque et à Fos-sur-Mer, ainsi qu'un centre de R&D groupe basé en région parisienne.

Au niveau européen, Ecocem affiche une production annuelle de plus de 2 millions de tonnes de ciments à faible teneur en carbone.

Le groupe emploie 180 personnes. 15% de cet effectif est dédié à l'innovation.

Du Grand Paris Express au stade Aviva de Dublin, en passant par la ligne ferroviaire à grande vitesse HS2 au Royaume-Uni, Ecocem a réalisé une réduction cumulée à ce jour de plus de 16 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>.

## A propos d'ACT :

ACT est une solution innovante et déployable de ciment à faible teneur en carbone. Elle permet l'utilisation de matériaux cimentaires avec une efficacité élevée et une demande réduite en eau et en énergie.

ACT est le résultat d'un programme de développement d'Ecocem qui a duré une décennie. La technologie est déjà couverte par plusieurs demandes de brevet.

La technologie ACT d'Ecocem est rendue possible en réduisant considérablement le taux de clinker, l'ingrédient essentiel de la plupart des ciments modernes, qui est responsable de plus de 90 % des émissions du ciment et du béton. ACT réduit la teneur moyenne en clinker du ciment de plus de 70 % en le remplaçant par une combinaison de fillers et une gamme d'additions minérales, disponibles dans le monde entier. Ainsi ACT peut être produit à grande échelle, dans le monde entier et industrialisé dans les usines existantes, ne nécessitant que des modifications mineures et sans coût excessif.

Les principales caractéristiques d'ACT sont :

- **Réduction de 70 % des émissions de CO<sub>2</sub>** (et autres émissions toxiques) liées à la fabrication du ciment.
- **Supériorité technique** : le béton fabriqué avec ACT a une résistance et une durée de vie (durabilité) supérieures à celles des bétons conventionnels.
- **Compatibilité avec toutes les additions minérales**, ciments et fillers.
- **Rapport qualité-prix** : coût variable plus bas et CAPEX bien inférieur au ciment conventionnel. Aucune barrière économique au déploiement.
- **Déployable à l'échelle mondiale, rapidement**, sous réserve de modifications des normes sur le lieu d'utilisation.

## À propos de l'EOTA et de l'ETE

L'EOTA (European Organisation for Technical Assessment) est une organisation européenne d'évaluation technique des produits de construction. Cette organisation agit dans cadre du RPC (Règlement sur les Produits de la Construction).

L'EOTA est à but non lucratif, basée à Bruxelles (Belgique). Elle fournit le cadre de l'ETE (Evaluation Technique Européenne) des produits de la construction afin de garantir des informations cohérentes sur les performances au travers de toute l'Europe. L'EOTA est la seule plateforme qui permet aux fabricants européens de produits innovants de la construction, ou hors normes, de commercialiser leurs produits avec le marquage CE. La base de l'approche est constituée des DEE (Document d'Evaluation Européenne) développés au sein de l'EOTA.

Le DEE (Document d'Evaluation Européenne) est une spécification technique harmonisée, développée par l'EOTA comme base pour l'ETE.

L'ETE (Evaluation Technique Européenne) fournit une procédure indépendante, à l'échelle européenne, pour évaluer les caractéristiques de performance essentielles des produits de construction non standards.

[www.ecocemglobal.com/fr/](http://www.ecocemglobal.com/fr/)

Pour toute information complémentaire, et demande d'interview, merci de contacter le Service de Presse :